

ENQUETE PUBLIQUE

DECLASSEMENT en vue d'aliénation d'une partie du chemin rural dit des Contentins

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le dossier mis à la disposition du public était constitué des pièces suivantes :

- Arrêté du Maire du 10/10/2016 prescrivant l'enquête publique
- Avis d'ouverture d'enquête
- Plan de situation
- Notice explicative
- Plan de cessions
- Registre d'enquête

Les mesures de publicité ont été réalisées conformément à la réglementation : affichage les 10 et 11 octobre 2016, soit quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, et pendant toute la durée de l'enquête.

Le certificat d'affichage fourni par Monsieur Le Maire précise l'emplacement de chacun des secteurs d'affichage.

L'enquête s'est déroulée du 26 octobre au 10 novembre 2016, avec deux permanences tenues le 27/10/2016 de 9H30 à 11H30 et le 10/11/2016 de 15H à 17H00.

Je n'ai pas eu de visites du public lors des deux permanences.

Deux dépositions ont été inscrites sur le registre :

- l'une favorable au déclassement du tronçon du chemin rural en vue de son aliénation et aménagement d'un chemin piéton protégé, émettant par ailleurs des observations sur une éventuelle future construction
- l'autre défavorable avec des commentaires sur la constructibilité du terrain et l'usage piéton

Les remarques formulées sur la constructibilité du terrain ne sont pas l'objet de l'enquête publique.

A l'expiration du délai, j'ai clos le registre coté et paraphé par mes soins au début de l'enquête.

ENQUETE PUBLIQUE

DECLASSEMENT en vue d'aliénation d'une partie du chemin rural dit des Contentins

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le Commissaire Enquêteur soussigné,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête,

Considérant les observations formulées lors de l'enquête,

Considérant que le déclassement en vue d'aliénation de la partie désaffectée du chemin rural n'affecte pas la continuité du chemin et son usage par les piétons

Considérant que l'opération envisagée de déclassement et de cessions entre la Commune et les propriétaires des parcelles AA n° 167 et 170 permet d'améliorer la sécurité des usagers en termes de visibilité dans la courbe de la route de Ferrières et la sécurité des piétons,

Considérant ainsi l'intérêt général de l'opération,

EMET UN AVIS FAVORABLE

au déclassement en vue d'aliénation d'une partie désaffectée du chemin rural dit des Contentins

Fait à PRINGY, le 2 décembre 2016

Jean-François BOUCHET

